

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS  
ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g  
**Date d'exécution :** 17.10.2016  
**Date d'édition :** 12-10-2017

**Version :** 1.0.0

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS  
ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g (12631)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant/fournisseur :**

Beaphar B.V.

**Rue :** Drostenkamp 3

**Code postal/Lieu :** NL - 8101 BX Raalte

**Téléphone :** +31 (0)572 348 834

**Telefax :** +31 (0)572 348 835

**Contact pour informations :** SDS@Beaphar.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh

France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)

Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aucune

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Aucune

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Aucune

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Informations générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**En cas de contact avec la peau**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

**Nom commercial du produit :** FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS  
ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g  
**Date d'exécution :** 17.10.2016  
**Date d'édition :** 12-10-2017

**Version :** 1.0.0

### **En cas d'ingestion**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### **Protection individuelle du premier sauveteur**

Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### **Informations pour le médecin**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

mousse résistante à l'alcool

Poudre d'extinction

ABC-poudre

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Sable

Jet d'eau pulvérisée

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aucune

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### **Mesures de protection**

##### **Mesures de lutte contre l'incendie**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g  
**Date d'exécution :** 17.10.2016  
**Date d'édition :** 12-10-2017

**Version :** 1.0.0

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

### Conseils pour le stockage en commun

**Classe de stockage :** 12

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 12

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Protection oculaire: non indispensable.

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

##### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** solide

**Couleur :** couleur

**Odeur :** petfood-like

#### Données de sécurité

<b>État :</b>	tablet
<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b> ( 1013 hPa )	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>point de congélation :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>	Aucune donnée disponible
<b>température d'auto inflammabilité :</b>	Aucune donnée disponible
<b>inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>	Aucune donnée disponible
<b>propriétés explosives :</b>	Aucune donnée

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g  
**Date d'exécution :** 17.10.2016  
**Date d'édition :** 12-10-2017

**Version :** 1.0.0

<b>pression de vapeur :</b>	( 20 °C )		disponible
<b>taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		1 g/cm <sup>3</sup>
<b>pH :</b>			Aucune donnée disponible
<b>coefficient de partage (n-octanol/aqua) :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Seuil olfactif</b>			Aucune donnée disponible
<b>densité de vapeur (air = 1) :</b>	( 101 kPa )		Aucune donnée disponible
<b>propriétés comburantes :</b>			Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Sensibilisation

En cas d'inhalation

### 11.5 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g  
**Date d'exécution :** 17.10.2016  
**Date d'édition :** 12-10-2017

**Version :** 1.0.0

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

#### Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### 12.8 Appréciation générale

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

#### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

#### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** FRIANDISES "CONTRE LES DOULEURS  
ARTICULAIRES" À LA GLUCOSAMINE - 150 g  
**Date d'exécution :** 17.10.2016  
**Date d'édition :** 12-10-2017

**Version :** 1.0.0

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).

Short list

ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

DNEL : Derived no effect level

EC10 : 10% Effective concentration

EC50 : Median effective concentration

ECHA : European Chemicals Agency

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA - DGR : International Air Transport Association Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI : Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code

LC50 : Median lethal concentration. The concentration causing 50 % lethality

LD50 : Median lethal dose. The dose causing 50 % lethality

NOEC : No observed effect concentration

NOEL : No observed effect level

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC : Predicted no-effect concentration

PPE : Personal protection equipment

REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC : Substances of very high concern

TWA : Time-weighted average exposure

vPvB : very persistent and very bioaccumulative

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Méthode de calcul.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Aucune

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.